



Comité Départemental des Échecs du Finistère
Centre Henri Queffélec - Rue de Reichstett - 29850 GOUESNOU
☎ 02 98 07 75 22
E-mail: echecs29@maisondessports29.fr
N° Siret: 429 196 074 00026 - Code APE: 9312Z

Règlement du Championnat du Finistère scolaire 2021/2022

Phase départementale

I Organisation

Le Championnat Scolaire des Écoles et Collèges du Finistère est organisé par le Comité Départemental des Échecs du Finistère, le mercredi 2 mars après-midi sur deux sites : Nord-Finistère : Collège Penn Ar C'hleuz 71 rue de Kermaria 29200 BREST, Sud-Finistère : Salle Socio-Culturelle, Espace Kerné, Hent Kerameur, 29700 PLOMELIN.

Étant donné la situation sanitaire, l'inscription au championnat constitue un engagement à respecter le protocole défini par les autorités sportives et territoriales : masque à partir de 6 ans, pass sanitaire à partir de 12 ans et deux mois, désinfection des mains entre les parties. Le non-respect de ce protocole entraîne l'exclusion de la compétition.

II horaires et cadences

La compétition comporte 5 rondes à la cadence 12 min + 3s/coup par joueur. A chaque fois, le pointage aura lieu jusqu'à 13h 15, les rondes étant prévues à 13h30, 14h15, 15h00, 15h45 et 16h30.

III Homologations

Les compétitions sont homologuées FFE sous les numéros suivants :

Scolaires Finistère Nord 2022 -Penn Ar C'hleuz -écoles primaires : 55206

Scolaires Finistère Nord 2022 -Penn Ar C'hleuz -Collèges : 55207

IV Arbitres

L'arbitre principal est, pour le Nord-Finistère, Noël RANNOU AFO1, licence A09861. Il est assisté de Hervé LE LOARER, AFC, licence F02668.

V Inscriptions

L'inscription est gratuite pour les jeunes affiliés à la FFE. Il est demandé 3€ aux non-affiliés (coût de la licence B).

Les inscriptions se font par l'intermédiaire des clubs ou des établissements scolaires. Elles doivent parvenir à l'organisateur désigné par le Comité Départemental au plus tard le lundi précédant la compétition, date au-delà de laquelle le Comité Départemental se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription si elle perturbe l'organisation (surcharge au niveau des locaux ou du matériel, ou nombre impair).

VI Déroulement

La licence B est suffisante pour toutes les catégories. Les joueurs non licenciés seront affiliés à la FFE à l'issue de la compétition, avant transmission à la FFE.

Les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier la partie sera perdue au second coup illégal d'un joueur. De même, comme précisé dans l'article 3.10.3 des Règles du jeu (p 44 du Livre de l'Arbitre, version de janvier 2022) « *en Rapide et Blitz, l'arbitre intervient lorsqu'une position illégale s'est produite comme conséquence directe d'un coup illégal que l'arbitre a vu jouer.* »

VII Classement et départages

Le classement individuel dans une catégorie, « Écoles » ou « Collèges », est établi au nombre de points de parties. En cas d'égalité, le départage est effectué dans l'ordre avec les systèmes Bucholz, cumulatif et nombre de parties gagnées. C'est ce classement qui détermine le titre de champion scolaire du Finistère, pour chacune des deux catégories.

Le championnat qualifie des équipes pour le championnat académique selon le calcul effectué dans le règlement du Championnat Académique Scolaire. Ce dernier précise pour le championnat 2022 : « *le nombre d'équipes qualifiées pour la finale académique est calculé à partir de la participation dans chaque département à la phase départementale. Il est affiché sur le site web de la Ligue à la fin des tournois départementaux.* ».

Seuls les établissements scolaires pouvant présenter une équipe (8 joueurs ou joueuses dont au moins 2 filles et 2 garçons) peuvent prétendre à la qualification. Ils sont classés en fonction du nombre de points de parties cumulés acquis en respectant la règle de mixité. En cas d'égalité de points de plusieurs équipes, le départage se fera à la place dans le classement général du premier joueur des établissements scolaires concernés. En cas de désistement il pourra être procédé à des repêchages qui seront faits en application de cette règle.

VIII Encadrement

Les clubs et établissements scolaires sont chargés de l'encadrement des joueurs qu'ils engagent, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition.

IX Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur et le Comité Départemental à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

X Affichage

Le règlement intérieur de la compétition sera affiché sur le lieu de la compétition avant la première ronde.

L'organisateur

Le Comité Départemental du Finistère

P.O Michel SERRALTA (organisateur 29 N)

L'arbitre principal

Noël RANNOU